



VINGT-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Points 3.13.4 et 3.13.5 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES RECETTES OCCASIONNELLES
ET POSITION DU COMPTE D'ATTENTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport du Directeur général



1. Introduction

Pour faciliter à la Commission des Questions administratives, financières et juridiques l'examen des recommandations qu'elle soumettra à la Commission du Programme et du Budget sur le montant des recettes occasionnelles pouvant être affecté au financement du budget de 1970, le présent document indique succinctement le total des montants disponibles au 30 juin 1969 et les emplois qu'il est proposé de leur donner.

2. Recettes occasionnelles disponibles au 30 juin 1969

Les recettes occasionnelles suivantes étaient disponibles au 30 juin 1969 :

a) Contributions fixées pour les nouveaux Membres au titre d'exercices antérieurs et non inscrites au budget	\$ 45 420
b) Remboursement des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution relatives aux activités d'assistance technique prévues dans le Programme des Nations Unies pour le Développement	
	montant additionnel pour 1969 \$ 36 954
	montant pour 1970 \$ 1 268 624
c) Recettes diverses	\$ 2 172 811
d) Solde en espèces du compte d'attente de l'Assemblée	\$ 116 995
	<hr/>
	\$ 3 640 804
	=====

3. Recommandations

3.1 Dans sa résolution EB43.R16,¹ le Conseil exécutif a recommandé à la Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé "d'approuver, pour 1970, un budget effectif de US \$67 399 000, sous réserve de toute réduction que l'Assemblée jugerait possible après avoir examiné le rapport susmentionné du Directeur général". Le Conseil a recommandé que, comme l'indique le projet de budget, \$500 000 soient prélevés sur les recettes occasionnelles pour aider au financement du budget de 1970, ce montant s'ajoutant à la somme remboursable par le PNUD/AT (soit \$1 268 624).

3.2 Sur la proposition du Directeur général, le Comité spécial du Conseil exécutif a recommandé² à la Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé d'utiliser une partie des recettes

¹

Recueil des résolutions et décisions, dixième édition, page 195.

² Document A22/AFL/11

occasionnelles afin de rembourser au fonds de roulement le montant de \$1 373 900 nécessaires pour financer les prévisions budgétaires supplémentaires de 1969.

3.3 Le montant des recettes occasionnelles dépassant le montant nécessaire pour donner suite aux recommandations mentionnées dans les paragraphes 3.1 et 3.2, le Directeur général recommande que le solde de recettes occasionnelles disponible au 30 juin 1969 soit utilisé pour aider au financement du budget de 1970.

4. Résumé de la situation

Si la Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé approuve les recommandations ci-dessus, la situation sera la suivante :

Montant total des recettes occasionnelles disponibles		\$ 3 640 804	
<u>A déduire</u> : Remboursement du fonds de roulement		\$ 1 373 900	
			<hr/>
	Total partiel	\$ 2 266 904	
 <u>A déduire</u> : Sommes qu'il est recommandé d'utiliser pour aider au financement du projet de programme et de budget de 1970			
i)	Remboursement des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution relatives aux activités d'assistance technique prévues dans le PNUD	\$ 1 268 624	
ii)	Contributions fixées pour les nouveaux Membres au titre d'exercices antérieurs	\$ 45 420	
iii)	Recettes diverses	\$ 835 865	
iv)	Compte d'attente de l'Assemblée	\$ 116 091	\$ 2 266 000
			<hr/>
	Solde disponible	\$ 904	=====

5. Compte tenu de ces renseignements, la Commission des Questions administratives, financières et juridiques souhaitera peut-être recommander à la Commission du Programme et du Budget qu'une somme de \$2 266 000, représentant des recettes occasionnelles (\$997 376) et le remboursement en provenance du PNUD/AT (\$1 268 624), soit utilisée pour aider au financement du budget de 1970.